



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-212

PUBLIÉ LE 21 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-03-21-00002 - Arrêté n° 2022-00267 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 3
75-2022-03-21-00001 - Arrêté n° 2022-00268 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)	Page 5

Préfecture de Police

75-2022-03-21-00002

Arrêté n° 2022-00267 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 21 mars 2022

ARRETE N° 2022-00267

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal-chef **Matthieu CAYLA**, né le 12 novembre 1998, 21^{ème} Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal **Adrien VIEIRA**, né le 6 avril 1991, 21^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.
- Sapeur de première classe **Ilan PAVIA**, né le 13 novembre 1996, 21^{ème} Compagnie d'incendie et de secours.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-03-21-00001

Arrêté n° 2022-00268 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 21 mars 2022

ARRETE N°2022-00268

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Christiano CASTRE**, né le 15 août 1990 ;
- **M. Artyom KORMESHOV**, né le 8 juin 1983 ;
- **Mme Fany VARGAS**, née le 31 décembre 1997.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT